

Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social  
Protection Judiciaire de la Jeunesse  
Fédération Syndicale Unitaire



Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris  
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62  
site : [www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org) Mél : [snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr](mailto:snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr)



Paris, le 26 février 2010.

**DECLARATION PRELIMINAIRE AU CTPC DU 23 FEVRIER**

Nous avons longuement évoqué dans notre précédente déclaration préliminaire notre position qui nous a conduits au boycott du CTP du 12 février dernier dont l'ordre du jour portait uniquement sur la circulaire d'organisation des services déconcentrés de la PJJ. Les deux autres organisations syndicales siégeant au CTP ont décidé elles aussi de ne pas siéger. A cette occasion, nous avons renouvelé notre demande commune de pause dans la réorganisation de la PJJ et la restructuration des services.

Malgré cette demande unanime réitérée à de nombreuses reprises, depuis la rentrée 2009, vous maintenez coûte que coûte votre cap et le rythme de vos réformes. La re-convocation de ce CTP sur un ordre du jour identique l'atteste.

Nous ne reprendrons pas ici en détail l'argumentaire développé dans notre déclaration préliminaire du 12 février, mais nous tenons néanmoins à rappeler notre totale opposition aux principes qui ont guidé l'écriture de cette circulaire : c'est la RGPP qui définit la réorganisation des missions et les fermetures de structures et de postes qui en découlent.

En effet après la fermeture de six directions régionales en 2009, vous déclinez au travers de cette circulaire l'organisation administrative de la PJJ pour les années à venir. Votre vision purement technocratique met en place 9 super inter régions dotées des pleins pouvoirs auxquels seront inféodés des territoires qui iront du simple département à une région administrative !

Si toute administration a besoin d'une organisation, le schéma que vous proposez obéit avant tout à des contraintes financières et gestionnaires.

Selon cette logique, les services, les directions départementales doivent être mutualisés pour réduire les effectifs, et, ce sont les jeunes, les familles et les partenaires qui vont en subir les conséquences. Cette vision va entraîner la perte de la proximité entre les terrains et les services de gestion et réduira de fait les possibilités de réflexion collective, l'investissement de chacun s'en trouvera « altéré ». Les relations au quotidien avec les partenaires seront également distendues car les interlocuteurs seront éloignés. Une fois encore les publics pris en charge paieront les pots cassés ! Les personnels seront également touchés de plein fouet, avec les suppressions de postes annoncées dès à présent, à différents niveaux, que les prochaines circulaires de mobilité programmeront pour les années 2010 et 2011.

L'administration prévoit principalement dès à présent:

- des suppressions de postes dans les DIR, les DD et les Services, concernant les filières administrative et technique ;
- des disparitions de DD ;
- des fermetures de services, d'unités ou de postes dans les Services d'Insertion;
- la réorganisation des Service de Milieu Ouvert avec la suppression des mesures au civil et des PJM ;
- la transformation des hébergements (fermeture des UHD, des hébergements collectifs de petite capacité).

Ainsi, à terme l'existence même de certaines professions à la PJJ est mise en cause : ASS, infirmiers, PT, adjoints techniques...

Les fonctions de certaines catégories de personnels (psychologues, ASS/CTSS) seront transformées et réduites pour diminuer le nombre d'emplois.

Le projet de circulaire de réorganisation que vous proposez organise les attributions et compétences des DIR et DT sans lien avec les effectifs nécessaires et les statuts requis. De plus, l'administration met en place ces réorganisations dans la précipitation, sans prendre en compte les répercussions de ces fermetures de postes et de services sur les personnels de la PJJ.

La moindre des choses aurait été de définir des règles et des modalités de restructurations connues de toutes et tous. L'absence de transparence mais aussi les informations multiples et contradictoires génèrent souffrance, désarroi et mise en concurrence chez les professionnels. L'exemple le plus flagrant est la publication, sans aucune concertation ni information, des circulaires de mobilité des Secrétaires et des Adjointes Administratives. Celles-ci semblent avoir été élaborées sans réelle concertation entre la PJJ et le Secrétariat Général. Ce travail en amont aurait été d'autant plus nécessaire que ce dernier refuse toujours la reconnaissance d'une priorité régionale en cas de redéploiement. Seul le profil PJJ a été maintenu comme en 2009, mais les personnels ne connaissent pas les postes réellement fermés et encore moins, la liste officielle de ceux-ci. Nous vous la réclamons donc à nouveau. Nous ne pouvons accepter que les personnels des directions départementales et inter régionales soient ainsi traités, que sans connaître ni les modalités et encore moins les organisations retenues, en terme de normes et de localisation, les agents subissent de multiples pressions et soient poussés à la mutation !

Nous vous demandons à nouveau de publier la liste des postes fermés pour les années 2010 et 2011, les personnels doivent être informés de leur devenir professionnel.

Avec cette réorganisation administrative, les fermetures d'établissements qui en découlent, les suppressions de postes qui s'accumulent, ce sont les missions de la PJJ qui vont être modifiées en profondeur, car l'autre objectif de la DPJJ, bonne élève de la RGPP, est d'anticiper le futur Code de Justice Pénale des Mineurs.

Dans de telles conditions, alors que vous refusez d'entendre notre demande de gel des restructurations, nous ne pouvons participer à un dialogue social de façade pendant que le démantèlement des services de la PJJ se poursuit. Nous ne siégerons donc pas ce jour.

**SUITE AU COMPTE RENDU DE LA DPJJ DE CE CTPC BOYCOTTÉ,  
L'INFORMATION DES PERSONNELS EST NECESSAIRE :**

Après la lecture des déclarations préliminaires respectives et une confrontation des points de vue avec les syndicats présents (SNPES/PJJ & SPJJ), l'administration a tenu seule ce CTPC sur le fonctionnement et l'organisation des services déconcentrés (DIR/ DT) de la PJJ et en annexe l'organisation infra territoriale, apportant des précisions « sur l'unité et le service / établissement ...pour s'adapter aux évolutions liées à la définition du principe des activités de jour, à la mise en place des RUE et à la détermination du territoire pertinent ».

Après le boycott de tous les syndicats, lors de la première convocation du 12 février, la DPJJ a représenté un texte identique le 23/02/10. Elle a maintenu son refus de geler les restructurations comme le demandaient unanimement les représentants des personnels au CTPC, depuis la fin de l'année 2009. Elle a de plus refusé de fournir la liste des postes fermés pour les années 2010 et 2011, comme nous l'avions réclamé... en arguant que la circulaire de mobilité traite des postes vacants et non des fermetures !!! Les personnels, sous pression des redéploiements, apprécieront l'attention dont la DPJJ fait preuve à leur égard !

Et nous ne pensons pas que le compte rendu de l'administration pour ce CTPC les rassurera. Bien au contraire.

En effet, malgré la tentative de faire croire que ce sont les méchantes organisations syndicales qui refusent de dialoguer avec la gentille DPJJ, il est nécessaire de rappeler quelques éléments factuels donc objectifs :

- Le projet de circulaire a bien été transmis aux OS il y a 4 mois et contrairement à ce que la DPJJ sous-entend il n'y a eu aucune concertation, sous quelque forme que ce soit, depuis 8 mois avec les représentants des personnels.
- Le report de ce sujet, mis à l'ordre du jour de 3 CTPC successifs, a certes été formulé la première fois (le 26/01/10) par toutes les OS, mais pour la seule et unique raison que le document remis sur table le jour même était profondément modifié par rapport à la version initialement fournie 4 mois auparavant qui par ailleurs n'avait l'objet d'aucune évolution. De tous ces éléments le directeur en a convenu puisqu'il a reporté de lui-même le dit CTPC au 12 février.
- La direction veut faire croire que les organisations syndicales refusent de parler des missions. Le SNPES.PJJ, même s'il a des désaccords profonds sur la conception des missions de la direction, participe aux débats et défend sans relâche ses convictions en matière de missions. Ce que la direction refuse d'entendre, c'est qu'on ne peut parler des missions abstraitement, sans examiner les moyens, surtout au moment où ceux-ci sont quotidiennement mises à mal par les réorganisations / restructurations
- Enfin, « ayant imposé sa réorganisation », la DPJJ présente comme une grande avancée la présentation de la carte des emplois -uniquement pour les DIR et DT- lors de la réunion des DIR du mars. Il s'agit certes d'une réponse... à une demande que nous formulions, pour tous les services et établissements de la PJJ, depuis maintenant plus de 2 ans mais elle reste donc parcellaire ... et ne sera présenté aux représentants des personnels que dans le courant du mois d'avril !

Les professionnels sur les terrains, dont les structures ou les postes sont fermés en 2010, et plus particulièrement les personnels administratifs des directions départementales et des DIR, apprécieront et surtout feront bon usage de cette information qui leur sera transmise après la parution des circulaires de mobilité... et après la date limite de dépôt des vœux de mobilité !